



L'aggravation de la situation sanitaire a amené le gouvernement à instaurer une nouvelle période de confinement pour tout le pays. Le [protocole sanitaire](#) de l'Education Nationale a été renforcé. Dans les lycées les conditions d'enseignement sont modifiées dès ce jour et jusqu'aux congés pour Noël.

Nous souhaitons ici répondre aux questions que vous nous avez soumises et à d'autres qui ne vont pas manquer de se poser.

Protocole sanitaire renforcé et enseignement des SVT :

Le port du masque, la désinfection des mains dès l'entrée et autant de fois que nécessaire, l'aération des locaux, la désinfection régulière des surfaces et matériels, et la limitation des brassages entre groupes sont des règles à respecter par tous. (Les recommandations de notre [lettre de rentrée](#) restent d'actualité)

Extraits de la Foire aux questions sur le site du ministère :

*« Dans les collèges et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Les déplacements des élèves, y compris dans les salles de classe, doivent être limités, organisés et encadrés
.../...*

La circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers). »

La possibilité est laissée aux établissements d'utiliser les salles spécialisées telles que les salles de sciences. D'un point de vue pédagogique, c'est évidemment l'idéal pour permettre les manipulations, qui sont au cœur des pratiques des sciences expérimentales. Cependant, chaque établissement autorise ou non l'utilisation des salles de sciences en fonction de ses contraintes internes, notamment en termes de garantie de la sécurité sanitaire lors de la circulation dans les espaces de l'établissement et d'évitement des brassages d'élèves.

Les travaux de groupes au cours desquels plusieurs élèves travaillent ensemble autour d'une question scientifique restent possibles y compris en utilisant du matériel. Dans ce cas, chacun doit disposer d'un support d'étude exempt de virus (individuel ou désinfecté entre deux élèves). Il ne doit pas y avoir par exemple d'utilisation simultanée d'un microscope pour deux élèves côte à côte, mais successivement, en respectant les gestes barrières et le nettoyage du matériel.

Cas particulier de l'enseignement dans les lycées jusqu'aux vacances de Noël

Extraits des propos du ministre aux enseignants dans son courriel du 5/11 :

« Il convient désormais que chaque lycée établisse un plan de continuité pédagogique, mis en œuvre jusqu'aux prochains congés scolaires, qui garantisse au moins 50% d'enseignement en présentiel pour chaque élève .../... Il importe que chaque élève soit présent en cours au moins la moitié du temps scolaire. Tous les élèves doivent travailler pendant la totalité du temps scolaire ordinaire, que ce soit en cours, en classes virtuelles ou en autonomie.

Les trois périodes d'évaluations communes prévues pour les classes de première et de terminale seront annulées en cette année 2020-2021.La répartition des coefficients entre contrôle continu et épreuves terminales sera préservée : les 40% acquis dans le cadre du contrôle continu se fonderont sur les notes portées sur les bulletins trimestriels. La banque nationale de sujets demeurera ouverte : elle sera consultée avec profit par les professeurs qui y trouveront ainsi des exemples de sujets qu'ils pourraient utiliser en classe. Dans le même souci d'allègement, **j'ai souhaité que l'organisation de la certification des compétences numériques Pix pour les élèves de Terminale soit reportée** : ils pourront s'y présenter ultérieurement, dans le cadre de leurs études supérieures. »

Les modalités de mise en œuvre des enseignements dans les lycées varieront donc selon les établissements, mais nous attirons votre attention sur les points de vigilance suivants.

⇒ **Un travail collaboratif au sein des équipes** (harmonisation des progressions, mutualisation des ressources, répartition des préparations à effectuer, réflexion commune en vue des évaluations...) permet d'alléger la tâche de chacun. Ce travail peut être plus particulièrement animé par le professeur missionné en tant que coordonnateur de discipline.

⇒ Pendant cette période les élèves doivent continuer à **acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences**. Pour que cela soit le cas il est conseillé d'articuler les temps en présentiel et distanciel en privilégiant le présentiel pour bien poser les consignes, envisager les modalités d'étayage adaptées, construire certains bilans complexes... Les compétences fondamentales à développer au lycée ne doivent pas être perdues de vue :

- Pratiquer des démarches scientifiques
- Concevoir, créer, réaliser
- Utiliser des outils et mobiliser des méthodes pour apprendre
- Communiquer et utiliser le numérique
- Adopter un comportement éthique et responsable

Il convient d'ajuster ses pratiques pour continuer à travailler ces compétences, y compris en mode d'enseignement hybride : privilégier les moments en présentiel pour travailler certains gestes techniques par exemple si les salles spécialisées restent utilisables, convoquer plus particulièrement certains outils numériques lors des phases en distanciel...(voir notre [lettre n°5](#) en juin 2020 et [le guide académique pour l'enseignement hybride](#) publié en août 2020)

⇒ **En première et terminale, la note retenue pour le contrôle continu sera établie à partir des seules moyennes des bulletins**. Nous rappelons que les devoirs ou activités réalisées à la maison n'ont pas vocation à être sanctionnées par des notes incluses dans la moyenne, pour une raison d'équité. On privilégiera les moments en présentiel pour mener des évaluations sommatives, notées, qui devront être régulières mais peu chronophages.

⇒ **Les sujets des BNS d'évaluations communes ne peuvent pas être utilisés en l'état comme outil en cours de formation**. Il en est de même pour les sujets d'ECE. En effet, les EC2 sont construits en considérant qu'une année entière de formation en première a eu lieu, tout comme les EC3 pour les sujets de terminale. Ces sujets reflètent donc le niveau attendu à la fin d'une ou de deux années de formation suivant que l'on considère la spécialité non poursuivie (EC2) ou l'enseignement scientifique (EC2 et EC3).

Si vous souhaitez utiliser des sujets d'EC et ECE avec vos élèves, alors ce ne peut être que de manière très ponctuelle et soit :

- dans une dynamique de formation et d'accompagnement des élèves qui n'amène pas à attribuer des notes,
- pour mener des évaluations sommatives mais seulement si les situations choisies sont en concordance à la fois avec les compétences développées chez les élèves et le niveau de maîtrise qu'ils ont atteint.

Pour conclure...

Nous sommes conscientes des difficultés qui sont les vôtres en cette période d'incertitudes et de contextes professionnel et sanitaire anxiogènes. Mais nous savons également que vous ferez au mieux pour dispenser à vos élèves l'enseignement le plus formateur possible au vu des conditions actuelles.

Nous vous rappelons que des exemples de mise en œuvre d'enseignement hybride en collège et lycée ont été mis en ligne sur le site SVT académique :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/svt/general/pedagogie/index.php?idp=851#ressources>

Non modélisants, ils permettent d'illustrer des mises en œuvre possibles.

Nous restons à votre écoute et reviendrons vers vous pour vous transmettre toutes les informations utiles.

Bon courage à tous et prenez soin de vous.